

Tarifs Electricité 2026

Commune du Landeron

ELI10 SA

RUE DU CHÂTEAU 17 T 032 720 20 20
INFO@ELI10.CH
CH-2022 BEVAIX F 032 720 20 29 WWW.ELI10.CH

Tarif BT Simple

Commune du Landeron

Pour les particuliers et les petites entreprises consommant principalement le jour.

Utilisation du réseau

• Tarif de base	CHF/mois	7.50
• Taxe de consommation	ct./kWh	12.00
• Services-système	ct./kWh	0.27
• Réserve d'électricité	ct./kWh	0.41
• Coûts solidaires via le réseau de transport	ct./kWh	0.05

Tarif de mesure

• Tarif de base	CHF/mois	6.50
-----------------	----------	------



Energieelinova (100% renouvelable)

• Tarif de l'énergie	ct./kWh	14.20
----------------------	---------	-------

Energie grise (d'origine non vérifiable)

• Tarif de l'énergie	ct./kWh	13.20
----------------------	---------	-------

Redevance et prestations fournies aux collectivités publiques (PCP)

• Redevance cantonale à vocation énergétique	ct./kWh	0.30
• Redevance communale à vocation énergétique	ct./kWh	0.50
• Redevance communale pour l'usage du domaine public	ct./kWh	0.80

Redevances fédérales

• Energies renouvelables RPC1 ¹	ct./kWh	2.20
• Protection des eaux et des poissons ²	ct./kWh	0.10

1 Redevance destinée à financer les mesures d'encouragement aux énergies renouvelables

2 Redevances pour la protection des eaux et des poissons

Tarif BT Double

Commune du Landeron

Utilisation du réseau

• Tarif de base	CHF/mois	10.00
• Taxe de consommation HP	ct./kWh	12.50
• Taxe de consommation HC	ct./kWh	6.50
• Services-système	ct./kWh	0.27
• Réserve d'électricité	ct./kWh	0.41
• Coûts solidaires via le réseau de transport	ct./kWh	0.05

Tarif de mesure

• Tarif de base	CHF/mois	6.50
-----------------	----------	------



Energieelinova (100% renouvelable)

• Tarif de l'énergie HP	ct./kWh	14.60
• Tarif de l'énergie HC	ct./kWh	9.10

Energie grise (d'origine non vérifiable)

• Tarif de l'énergie HP	ct./kWh	13.60
• Tarif de l'énergie HC	ct./kWh	8.10

Redevance et prestations fournies aux collectivités publiques (PCP)

• Redevance cantonale à vocation énergétique	ct./kWh	0.30
• Redevance communale à vocation énergétique	ct./kWh	0.50
• Redevance communale pour l'usage du domaine public	ct./kWh	0.80

Redevances fédérales

• Energies renouvelables RPC1 ¹	ct./kWh	2.20
• Protection des eaux et des poissons ²	ct./kWh	0.10

Plages tarifaires

HP (heures pleines) de 06h00 à 22h00 / HC (heures creuses) de 22h00 à 06h00

¹ Redevance destinée à financer les mesures d'encouragement aux énergies renouvelables

² Redevances pour la protection des eaux et des poissons

Tarif BT Pro

Commune du Landeron

Pour les PME et grandes entreprises qui consomment annuellement plus de 100'000 kWh et dont les installations sont raccordées au réseau basse tension.

Utilisation du réseau

• Tarif de base	CHF/mois	50.00
• Tarif de puissance	CHF/kW	7.95
• Taxe de consommation HP	ct./kWh	8.50
• Taxe de consommation HC	ct./kWh	6.50
• Services-système	ct./kWh	0.27
• Réserve d'électricité	ct./kWh	0.41
• Coûts solidaires via le réseau de transport	ct./kWh	0.05

Tarif de mesure

• Tarif de base	CHF/mois	10.00
-----------------	----------	-------



Energieelinova (100% renouvelable)

• Tarif de l'énergie HP	ct./kWh	11.90
• Tarif de l'énergie HC	ct./kWh	8.10

Energie grise (d'origine non vérifiable)

• Tarif de l'énergie HP	ct./kWh	10.90
• Tarif de l'énergie HC	ct./kWh	7.10

Redevance et prestations fournies aux collectivités publiques (PCP)

• Redevance cantonale à vocation énergétique	ct./kWh	0.30
• Redevance communale à vocation énergétique	ct./kWh	0.50
• Redevance communale pour l'usage du domaine public	ct./kWh	0.80

Redevances fédérales

• Energies renouvelables RPC1 ¹	ct./kWh	2.20
• Protection des eaux et des poissons ²	ct./kWh	0.10

Prix de l'énergie réactive

L'énergie réactive est livrée gratuitement jusqu'à concurrence de 0.48 kvarh par kWh, ce qui correspond à un facteur de puissance ($\cos \phi$) de 0.9. L'énergie réactive consommée mensuellement au-delà de ces quantités, est facturée à raison de 6.0 ct./kvarh.

Prix de la puissance

Le tarif de la puissance facturée mensuellement s'applique à la puissance maximale mensuelle en kW mesurée au quart d'heures.

Plages tarifaires

HP (heures pleines) de 06h00 à 22h00

HC (heures creuses) de 22h00 à 06h00

¹ Redevance destinée à financer les mesures d'encouragement aux énergies renouvelables

² Redevances pour la protection des eaux et des poissons

Tarif MT Pro

Commune du Landeron

Pour les PME et grandes entreprises qui consomment annuellement plus de 500'000 kWh ou qui soutire au minimum une puissance de 360 kW et dont les installations sont raccordées au réseau moyenne tension.

Utilisation du réseau

• Tarif de base	CHF/mois	50.00
• Tarif de puissance	CHF/kW	4.95
• Taxe de consommation HP	ct./kWh	6.50
• Taxe de consommation HC	ct./kWh	6.10
• Services-système	ct./kWh	0.27
• Réserve d'électricité	ct./kWh	0.41
• Coûts solidaires via le réseau de transport	ct./kWh	0.05

Tarif de mesure

• Tarif de base	CHF/mois	15.00
-----------------	----------	-------



Energie elinova (100% renouvelable)

• Tarif de l'énergie HP	ct./kWh	11.90
• Tarif de l'énergie HC	ct./kWh	8.10

Energie grise (d'origine non vérifiable)

• Tarif de l'énergie HP	ct./kWh	10.90
• Tarif de l'énergie HC	ct./kWh	7.10

Redevance et prestations fournies aux collectivités publiques (PCP)

• Redevance cantonale à vocation énergétique	ct./kWh	0.30
• Redevance communale à vocation énergétique	ct./kWh	0.50
• Redevance communale pour l'usage du domaine public	ct./kWh	0.80

Redevances fédérales

• Energies renouvelables RPC1 ¹	ct./kWh	2.20
• Protection des eaux et des poissons ²	ct./kWh	0.10

Prix de l'énergie réactive

L'énergie réactive est livrée gratuitement jusqu'à concurrence de 0.48 kvarh par kWh, ce qui correspond à un facteur de puissance ($\cos \phi$) de 0.9. L'énergie réactive consommée mensuellement au-delà de ces quantités, est facturée à raison de 6.0 ct./kvarh.

Prix de la puissance

Le tarif de la puissance facturée mensuellement s'applique à la puissance maximale mensuelle en kW mesurée au quart d'heures.

Plages tarifaires

HP (heures pleines) de 06h00 à 22h00 HC

(heures creuses) de 22h00 à 06h00

Tarif HC également applicable du samedi à 12h00 au lundi à 06h00

¹ Redevance destinée à financer les mesures d'encouragement aux énergies renouvelables

² Redevances pour la protection des eaux et des poissons